



Accident responsable, sous alcool et cannabis

Par **Doudssy**, le **26/05/2017** à **06:42**

Bonjour,
J'ai eu un accident de voiture ou j'ai percuté un panneau. Aucun blessé grave mais j'étais alcoolisé et j'avais fumé du cannabis plus tôt dans la journée. Qu'est ce que je risque ? J'avais encore 10 points et c'est la 1ère fois que cela m'arrive et la dernière car je suis toujours sous le choc.
Merci de vos retours.

Par **Tisuisse**, le **26/05/2017** à **08:14**

Bonjour,
Est-ce que les bleus se sont déplacés ?
Si oui, le contrôle d'alcoolémie ET le contrôle de stupéfiant a été réalisé ?

Par **Doudssy**, le **26/05/2017** à **19:52**

Oui, et les tests ont été faits à l'hôpital par analyse sanguine : 1,63 g par litre de sang.
J'étais avec ma compagne qui a été un peu blessée mais pas de jour d'ITT.
J'ai peur du pire.

Par **Tisuisse**, le **27/05/2017** à **05:51**

Nous sommes donc en présence de 3 délits routiers :rn1) conduite sous alcool,rn2) conduite sous produits stupéfiants,rn3) accident avec blessures légères sans ITT.rnCela fait beaucoup, vous ne trouvez pas ? Attendez-vous à une réaction assez musclée du tribunal.rnrnLes sanctions maximales possibles, sachant que ces maxima ne sont jamais prononcés, sont rappelées sur le post-it "conduite sous alcool". Merci de vous y reporter.

Par **Doudssy**, le **14/06/2017 à 07:20**

Merci de votre retour, je reviens vers vous car le jugement est passé hier , j'ai donc écopé de 3 mois de suspension judiciaire, j'avais déjà effectué presque 4 mois de suspension administrative sur mon document du jugement mon permis était à récupérer le 27 mai 2017. Je pense que je m'en suis bien sortie, pas de sursis était à ma première condamnation mais j'ai 1.200 € d'amende à payer. Je n'ai pas encore effectué les tests psychotechniques, je dois prendre rdv car ils ne voulaient pas me donner le rdv avant le jugement. J'aimerais savoir si je peux récupérer mon permis après les test médicaux ou faut'il attendre jusqu'à la date de fin de suspension administrative ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **14/06/2017 à 07:30**

Pas besoin d'attendre la fin de la suspension administrative puisque celle-ci est annulée et remplacée par la suspension judiciaire.rnrnPar contre, les tests psychotechniques, l'analyse de sang et/ou l'analyse d'urine, puis passage devant la commission médicale, risquent d'être exigés avant de pouvoir récupérer le permis. Se renseigner donc en préfecture.

Par **Doudssy**, le **14/06/2017 à 11:30**

Parfait c'est ce que je vais faire merci de votre aide.rnBonne continuation